

RÈGLEMENT DE L'APPEL À FILMS

A LIRE IMPÉRATIVEMENT AVANT L'INSCRIPTION QUI VAUDRA ACCEPTATION PLEINE ET ENTIÈRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Article 1 : Organisateur

Bulle Production lance, un nouvel appel à films sur le thème de la littérature.

Article 2 : Forme et nature

L'appel à films est ouvert à toute œuvre originale sur support numérique, en langue française ou sous-titrée ou sans dialogue (documentaire, art vidéo, narration, fiction, expérimental et animation...),

Avec générique, en couleur ou en noir et blanc, La durée ne doit pas excéder dix minutes (générique compris). Tous les films non francophones devront être produits avec des sous titres en français Tous les films non francophones et non anglophones devront être produits avec des sous titres en anglais De préférence sous le format SubRip (.srt) L'œuvre devra avoir été réalisée entre le 01/01/2018 et le 01/09/2019 .Les organisateurs de l'appel à film se réservent le droit de traduire les sous titres.

Article 3 : Candidats

L'appel à films est ouvert à toutes et tous. Pour les mineurs, la fiche d'inscription devra être co-signée par un parent ou un représentant légal.

Seuls les membres du jury sont exclus de la compétition.

Article 4 : Modalités de participation

Si vous êtes intéressé-e-s, nous vous invitons à participer en téléchargeant le formulaire d'inscription accessible via la page 10 Grands Moments de littérature sur le site <http://bulleproduction.org/>

La participation à l'appel à films requiert l'envoi d'un dossier d'inscription complet comprenant :Le formulaire d'inscription: dans lequel le signataire, entre autres, s'engage sur l'honneur à être l'auteur du film, à avoir pris connaissance du présent règlement et à l'avoir accepté. Les données donnant l'accès au film (lien privé, nom d'utilisateur et mot de passe sur Vimeo ou toute autre plateforme de votre choix. Les autorisations et décharges mentionnées dans les articles 3 et 8 du règlement.La signature d'un parent ou d'un représentant légal pour les participants mineurs.

Les films courts adressés ne devront en aucun cas porter atteinte à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations à l'adresse suivante :
bulle.production.asso@gmail.com

Inscription sur DOCFILMDEPOT. Vous pouvez aussi inscrire vos films sur la plateforme DOCFILMDEPOT (<https://www.docfilmdepot.com/>) pour y déposer votre fichier vidéo en MOV (H264) ou MP4 (720p ou 1080p), vos photos (300dpi) du film et remplir la fiche technique et artistique. Le coût d'une inscription au festival s'élève à 4,50€ H.T.

DOCFILMDEPOT est partenaire officiel de l'appel à films 10 grands moments de Littérature.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 7 septembre 2019.

Article 5 : Processus de sélection

Bulle Production réunira le 10 octobre 2019, un jury composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel et personnalités LGBT qui effectuera la sélection de 10 films.

Les décisions du jury seront communiquées aux réalisateurs par courrier électronique au plus tard le 30 octobre 2019.

Les réalisateurs s'engagent à mettre à la disposition des membres de l'équipe Bulle Production :

les coordonnées téléphoniques, postales, e-mails des équipes artistique et technique des films sélectionnés. Les réalisateurs s'engagent à valider sous 8 jours, la fiche d'information (bio, équipe technique...) accompagnée des éléments visuels du film sélectionné. Elle sera destinée aux outils de communication (programme, catalogue, site internet, dossier de presse etc.).

Article 6 : Récompenses

Les dix films sélectionnés seront projetés au cours d'une soirée spéciale en novembre 2019.

Ces films bénéficieront par la suite et pendant une durée de 2 ans d'une programmation dans différents festivals de cinéma et événements culturelle et ou cinématographique à travers le monde.

Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Le concurrent participant s'engage à être titulaire des droits relatifs à la musique, des sons et images qu'il a utilisés pour la réalisation de son film court ainsi qu'à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit. Il en va de même pour l'emploi bénévole d'acteurs ou de techniciens pendant le tournage du film.

Le candidat s'engage à faire signer une « décharge » à tout participant à son film afin d'être libre d'utiliser l'image et/ou le service de chaque participant.

Les réalisatrices et réalisateurs dont les films ont été sélectionnés autorisent Bulle Production et ses partenaires à utiliser librement les films courts qui leur auront été adressés pour projection, diffusion ou exploitation sur différentes formes de support existant ou à venir (électronique, audiovisuel..).

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

Article 9 : Dérogations.

Le Conseil d'Administration de l'Association Bulle Production est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée des participants.

Article 10 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date de clôture des inscriptions : 07 septembre 2019.

Fait à le Signature